Image not found or type unknown

Travaux votés en AG et annulés cause depose bilan

Par **cico**, le **11/05/2014** à **12:28**

bonjour

lors de la derniere AG de copropiété, nous avions voté des travaux pour un montant d'environ 12000 €

la socitété en charge de ces derniers à deposé le bilan;

est ce normal que ce vote soit annulé ?(le syndic à eu environ 8 mois pour faire refaire des devis)

est ce normal que sur la convocation de la prochaine AG le vote de ces travaux ne soit pas a l'ordre du jour?

cordialement

Emiliano

Par **pieton78**, le **13/05/2014** à **14:04**

Bonjour,
Si la résolution a désigné nommément une entreprise pour faire les travaux, il est normal que la résolution soit annulée et ne vous en plaignez pas, c'est une chance que la commande n'est pas été passée.
S'il ne s'agit pas de travaux urgent, il aurait fallu inscrire une résolution avec devis à l'appuie pour voter une nouvelle réalisation de ces travaux.
Le syndic aurait pu le faire si le C-S le lui avait demandé, le C-S aurait pu aussi s'en charger et n'importe quel copropriétaire également.
Préparez votre projet pour la prochaine A-G!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés